



Pass

pour

l'autonomie

grâce aux nouvelles  
technologies





## LES TECHNOLOGIES POUR L'AUTONOMIE : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Ces solutions innovantes ont vocation à aider une personne en perte d'autonomie ainsi que ses aidants.

- ▶ Elles peuvent répondre à différents besoins tels qu'améliorer la qualité de vie, faciliter la réalisation de tâches quotidiennes ou encore sécuriser les déplacements, dans un souci constant d'éthique et d'acceptation par les usagers.

Ces technologies, adaptées également aux établissements (EHPAD), permettent aux personnes âgées de vivre plus longtemps au sein de leur domicile en maintenant, voire en améliorant, leur autonomie.

### FAMILLES DE TECHNOLOGIES ET EXEMPLES



**Mais une technologie qui convient à une personne ne convient pas nécessairement à une autre !**



## NOS RECOMMANDATIONS

Ces technologies n'ont pas vocation à remplacer l'aide humaine ! Elles constituent toutefois une aide aux aidants, tout en augmentant l'autonomie de l'utilisateur.

- ▶ L'adéquation entre la personne, la technologie et l'usage qu'elle en fera dépend de très nombreux facteurs tels qu'une bonne définition initiale de ses besoins, sa sensibilité à la technologie, son niveau d'autonomie, ...

Des professionnels (ergothérapeutes, kinésithérapeutes, psychologues, orthophonistes, ...) ou des structures spécialisées, publiques ou privées, peuvent aider à choisir une technologie adaptée aux besoins et contraintes de la personne concernée : par exemple l'équipe de Médialis, qui évalue objectivement les appareils mis sur le marché.

Les associations nationales comme France Alzheimer ou l'INC publient parfois des dossiers relatifs aux technologies pour l'autonomie.

En cas de chute  
ou d'égarement ...



le bracelet envoie  
automatiquement un  
signal au centre  
rattaché ...



qui alerte  
immédiatement  
les secours ou  
les proches

## 🔍 OÙ SE LES PROCURER ?

Il est parfois difficile de se procurer certains matériels et encore plus compliqué de se faire une opinion objective du service rendu, même après une période de test éventuelle.

- ▶ Si certains sont accessibles dans des enseignes grand public (ex. domotique, dans les grandes surfaces de bricolage), ceux spécifiques au grand âge ne disposent pas de canaux de distribution aussi structurés.



- ▶ Des magasins dédiés au bien-vieillir voient le jour et intègrent à leur catalogue des gérontechnologies et services associés (ex. téléassistance automatique). Des sites de e-commerce, en particulier dédiés au bien-être des seniors, incluent d'ores et déjà des solutions technologiques à leurs offres. Ils proposent parfois des conseils et la possibilité de faire installer le matériel par des professionnels. Enfin, des pharmacies vendent également des technologies pour l'autonomie, en complément de leurs matériels médicaux.

**Il faut toutefois rester vigilant face à des propositions qui ne prennent pas suffisamment en compte les besoins réels et l'accessibilité de l'utilisateur.**



## COMMENT LES FINANCER ?

Des aides au financement de ces matériels existent. Les dispositifs d'aide varient toutefois en fonction du lieu de vie de la personne et des technologies concernées.

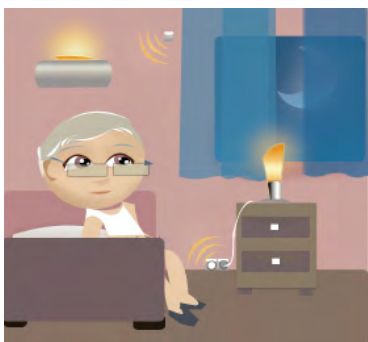
- ▶ En France, la politique sociale est définie par les **Conseils Généraux (CG)**. Différentes prises en charge des technologies pour l'autonomie existent donc d'un département à l'autre, dans le cadre par ex. de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ou de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Les communes, via leurs **Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)**, peuvent également proposer des aides. (*Renseignements en mairie*).
- ▶ Des technologies complémentaires à l'aménagement du domicile (ex. accessibilité) peuvent être subventionnées par le CG, la région ou des organismes comme l'**Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)**. Un crédit d'impôt spécifique au matériel d'aide aux personnes âgées ou handicapées peut également être mobilisé.

Certains **CCAS** ou **CG** proposent aux personnes âgées un service de téléassistance classique, voire plus avancé (domotique, tablette tactile, ...) moyennant un coût réduit pour l'utilisateur physiologique).

Des contrats de **Complémentaires retraite et Complémentaires santé** permettent également parfois une prise en charge du coût d'achat ou de location de technologies pour l'autonomie.

La personne souhaitant se doter de ces solutions, ou son aidant, peut donc interroger ces institutions ou se faire accompagner par son **Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)**. Les **Pact-Arim** peuvent également être mobilisés.

La domotique rend l'habitat intelligent et améliore le confort, exemple :  
Chemin lumineux pour prévenir des chutes.



## TÉMOIGNAGES

« Cette montre est une sécurité aussi bien pour moi que pour ma famille, elle m'a permis de contacter rapidement des secours lors d'un malaise. Je ne m'en sépare plus ! »

**Monsieur Jolliard, 65 ans**

Utilisateur d'une montre de géolocalisation

« J'ai fait installer un chemin lumineux dans ma maison depuis 4 mois déjà, et je suis vraiment satisfaite de son fonctionnement. J'ai déjà fait quelques chutes par le passé, mais cette technologie me permet d'être tranquille lorsque je dois me déplacer la nuit. »

**Madame Ankaouad, 84 ans**

Utilisatrice d'un chemin lumineux

Réalisé par



[www.agetis.org](http://www.agetis.org)



[www.medialis.com](http://www.medialis.com)